

## L'AGRICULTURE

POMMES DE TERRE—LES RISQUES EN CAS D'ALIMENTATION  
DES BESTIAUX

**M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il y a quelques jours, il a annoncé que la subvention fédérale pour les pommes de terre serait également accordée pour les pommes de terre fourragères, surtout si elles sont destinées à l'alimentation du gros bétail. J'aimerais demander au ministre s'il savait, quand il a fait cette déclaration, que ces pommes de terre n'étaient pas conservées dans des entrepôts frigorifiques, surtout dans l'ouest de l'Ontario? Savait-il aussi qu'une grande quantité de ces pommes de terre étaient vertes, pourries ou germées, ce qui peut produire une toxine appelée sélamine qui, selon les services vétérinaires du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, présente un grave danger pour le bétail?

● (1440)

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, nous savons parfaitement bien qu'il y a dans tous les bureaux des services agricoles, pour ainsi dire, des publications indiquant aux agriculteurs la façon de les préparer pour l'alimentation des bestiaux, de telle sorte qu'elles ne portent pas de germes ou autres éléments nocifs. Qu'il soit bien compris que nous avons lancé ce programme pour toutes les provinces, mais qu'en raison des conditions anormales du marché et des difficultés d'approvisionnement auxquelles le Québec et l'Ontario ont eu à faire face à cette époque de l'année, ils ont pensé qu'ils n'en auraient pas à donner au bétail. Nous avons lancé un appel à la prudence dans l'alimentation du bétail, et ainsi de suite, en demandant qu'on enlève les germes s'il y en avait trop; que dans le cas du bétail, on passe à la pomme de terre de façon graduelle seulement, pour ne pas sauter d'un seul coup à une ration constituée uniquement de pommes de terre et que, dans le cas du porc, on les fasse cuire.

**M. Jarvis:** Monsieur l'Orateur, étant donné que les éleveurs de bétail, spécialement ceux de l'ouest de l'Ontario, ne donnent plus de pommes de terre à leurs bêtes depuis quelques années, le ministre ne préférerait-il pas faire paraître un communiqué ou un quelconque bulletin d'information, au lieu de compter uniquement sur la publication officielle qui porte, je crois, le n° 1527, afin que les producteurs connaissent bien les dangers à éviter et qu'ils apprennent l'existence de la documentation offerte par les bureaux des services provinciaux ou fédéraux de l'agriculture?

**M. Whelan:** Monsieur l'Orateur, la plupart des éleveurs de ma connaissance—et le député ne voudra sûrement pas insinuer que les éleveurs ontariens ne savent pas nourrir leur bétail—comptent parmi les plus avancés de tout le Canada. Je vais vérifier auprès de mes services, pour voir si cela est nécessaire. Mais parmi les agriculteurs qui désirent recourir à la pomme de terre, ceux à qui j'ai parlé sont des spécialistes de l'alimentation du bétail.

## Questions orales

## AIR CANADA

LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU MANDAT DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE ESTEY—LES INTENTIONS DU  
GOUVERNEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Durant le débat sur la motion d'ajournement du lundi 28 avril, j'ai demandé que l'enquête du juge Estey porte également sur la division des finances d'Air Canada à Winnipeg. Le secrétaire parlementaire a répondu que rien n'empêchait le juge Estey d'enquêter sur les activités financières d'Air Canada. Le ministre va-t-il ordonner maintenant au juge d'enquêter sur les problèmes de facturation et de main-d'œuvre à la division des finances de Winnipeg?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit à la Chambre qu'avant de décider définitivement du mandat de la Commission d'enquête, nous avons demandé au juge s'il avait tous les pouvoirs voulus pour agir comme il l'entendait et faire ce que nous lui demandions et il a répondu que oui. C'est donc à lui de décider. Je ne lui donnerai pas de directives. C'est un homme libre. Il est intelligent et ferme et je ne vois pas très bien comment je pourrais lui dire d'aller ici ou là ou de faire ceci ou cela.

**M. McKenzie:** Monsieur l'Orateur, je ne puis accepter toutes les raisons invoquées par le ministre. Vu les graves problèmes mécaniques que connaît actuellement Air Canada en ce qui concerne ses avions, problèmes de dépressurisation par exemple, de pannes de moteurs sur les DC-9 et les L 10-11 et les récents atterrissages d'urgence, le ministre va-t-il ordonner au juge Estey de faire enquête sur ces graves défaillances mécaniques pour prévenir une catastrophe?

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, il n'est pas juste de laisser entendre que les avions d'Air Canada ne sont pas aussi sûrs que ceux d'autres compagnies. Je pense que ces choses-là ont parfois du bon. Ainsi, quelqu'un a dit à la Chambre, je ne sais pas s'il s'agit du député, qu'il y avait eu une explosion à Ottawa. C'est faux. C'était tout simplement un inverseur de poussée qui a fait défaut. Cela arrive souvent. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répondre au désir du député. Je l'exhorte à aller voir les techniciens d'Air Canada, à visiter les ateliers de réparation et d'entretien afin de savoir une fois pour toutes s'il est satisfait ou non du travail.

\* \* \*

[Français]

## LA CONSOMMATION

LA PRÉSUMÉ PUBLICITÉ FRAUDULEUSE FAITE PAR LA  
«NATIONAL CITIZEN'S COALITION INC.»—LA POSITION DU  
GOUVERNEMENT

**M. Fernand E. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Comme le ministre est responsable de la publicité fautive, trompeuse, mensongère et frauduleuse, pourrait-il aviser la Chambre des mesures que son ministère a l'intention de prendre contre l'organisme *National Citizen's Coalition Inc.* pour l'annonce fautive, mensongère et trompeuse, publiée aujourd'hui, à la page 13 du quotidien *The Globe and Mail* sur le bill C-44?